














Janvier 2023

I. ACTUALITÉS








- **FONDS VERT** : Doté au niveau national de 2 Mds€ de crédits déconcentrés aux préfets, ce dispositif est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie. **Le guichet « démarches-simplifiées » est ouvert depuis le 27/01/2023.** Plusieurs webinaires de présentation sont organisés jusqu'en mars 2023. Liens utiles ici :  
- **2022 est l'année record pour la méthanisation francilienne** : la méthanisation a enregistré sa plus grande progression avec 20 nouvelles installations mises en service, ce qui porte à 62 les unités en fonctionnement en Île-de-France au 1^{er} janvier 2023. La quasi-totalité (95%) de ces nouvelles installations sont portées par des collectifs d'agriculteurs et 85% sont implantées en Seine-et-Marne. En décembre 2022, le collectif PROMETHA a approuvé sa feuille de route pour 2023. Plus d'informations à lire ici :  
- **Réseaux de chaleur** : les contours et les modalités du classement des réseaux de chaleur et de froid ont été redéfinis en 2022 ; **plusieurs réseaux du Val d'Oise utilisant majoritairement des énergies renouvelables ou de récupération ont été classés par un arrêté ministériel du 22 décembre 2022 : Argenteuil, Cergy-Pontoise, Gonesse/Villiers-le-Bel, Sannois-Ermont-Franconville (ce dernier étant pris en gestion par la CA Val Parisis depuis le 1^{er} janvier 2023) ;** Pour en savoir plus sur le sujet du classement automatique des réseaux, un guide de 30 pages vient d'être publié par le CEREMA et l'enquête annuelle « 2021 » sur les réseaux de chaleur et de froid a été rendue publique en novembre 2022. Liens :   
- Un décret exposant plusieurs motifs de dérogations à la mise en place des **ZFE-m (zones à faibles émissions-mobilité)** pour les **agglomérations de plus de 150.000 habitants** est paru au journal officiel le 24 décembre 2022. Plus d'informations ici (guide d'interprétation juridique et pratique sur les ZFE-m, publié par le ministère de la transition écologique, 54 pages, janvier 2023) :  
- Le décret relatif à **l'établissement des bilans réglementaires des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)** est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2022 avec l'introduction de **nouvelles mesures renforcées concernant de façon obligatoire les collectivités locales (et leurs groupements) de plus de 50.000 habitants et également celles souhaitant s'engager dans une démarche volontaire.** Pour vous aider à comprendre ce qu'impliquent ces mesures, l'**ALEC MVE (Agence locale de l'Energie de l'Est Parisien)** a procédé à leur décryptage au travers d'une **note destinée aux techniciens (7 pages)** et d'une **synthèse pour élus** : 

LE FONDS VERT
pour l'accélération
de la transition
écologique dans
les territoires




II. À VOS AGENDAS !

- **Plan de sobriété national** (visant à réduire de 10% notre consommation d'énergie par rapport à 2019) : la DRIEAT organise un **webinaire à destination des collectivités** afin de présenter **les aides et dispositifs spécifiques**. Il aura lieu le **jeudi 16 février 2023 de 14h à 16h**. Inscription ici : 
Sur le même thème, organisé par la DRIEAT, un webinaire **dédié aux entreprises** aura lieu le **mardi 14 février 2023 de 14h à 16h**. Nous comptons sur vous pour diffuser largement cette information pour permettre aux entreprises installées sur votre territoire d'y participer. Inscriptions ici : 
- L'ADEME porte l'outil **ALDO pour l'estimation des stocks et flux de carbone des sols et biomasse des territoires**, notamment pour les EPCI dans le cadre du volet carbone de leur PCAET :
Webinaire de présentation : mardi 7 février 2023 de 14h à 15h30. Inscription : 

III. AIDES FINANCIÈRES ET TECHNIQUES

- L'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF), Île-de-France Énergies et l'AREC Île-de-France renouvellent leur collaboration pour une 4e édition du **trophée des communes pour la rénovation énergétique**. L'appel à candidatures est ouvert du **9 janvier au 4 avril 2023** : 
Pour mémoire, la **commune de Labbeville a été lauréate en 2021, puis la commune de Puiseux-en-France en 2022** (catégorie des communes de moins de 10.000 habitants) :   
- Collectivité, association, entreprise ou toute personne morale installée en Île-de-France, vous voulez devenir acteur de l'environnement ? La **Région Île-de-France** vous propose de déposer votre projet du **17 janvier 2023 au 8 mars 2023** pour bénéficier du **budget participatif écologique et solidaire**. Pour plus d'informations et déposer votre projet ici : 
- **Climat et forêts** : Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le Ministère de l'Ecologie et de la Cohésion des Territoires et le Ministère de la Transition Énergétique lancent conjointement un nouvel **Appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur les démarches de concertation territoriale**, avec un montant total de **1 million d'euros**. Les objectifs sont notamment d'adapter les forêts au changement climatique, protéger et restaurer la biodiversité et de favoriser une meilleure compréhension des enjeux forestiers complexes à l'échelle d'un territoire. La **date limite de dépôt des candidatures est fixée au 28 février 2023**. Informations : 
- **AAP Fonds mobilités actives - Aménagement pistes cyclables** (6ème édition): Le fonds national a pour objectif de soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'itinéraires cyclables sécurisés au sein des collectivités. Il est doté de **250 M€** pour l'année 2023. La **date limite de dépôt des dossiers est prévue le 21 avril 2023**. Toutes les informations ici : 

IV. RESSOURCES DOCUMENTAIRES - pour se former et s'informer

- Amorce, l'Association des maires de France (AMF) et Intercommunalités de France, avec le soutien de la Banque des Territoires, ont publié un "plan d'urgence sobriété" comportant "dix actions pour aider les collectivités à passer l'hiver". A lire ici (22 pages) : 
- L'AREC a produit un fascicule sur « **la sobriété énergétique, un élément clé des stratégies bas carbone** ». A consulter ici (8 pages) : 
- L'ADEME Île-de-France et la Banque des Territoires lancent un appel à candidature pour la réalisation du **schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE)**. Il s'agit d'un outil de planification sur l'ensemble ou une partie du patrimoine des collectivités de 8 000 à 100 000 habitants. Les documents d'informations et de candidature sont disponibles en pièces jointes.
- Ville durable : Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires a organisé, le lundi 19 décembre 2022, une journée de tables rondes « **Villes et territoires durables à l'heure de la planification écologique** ». Pour revoir les séquences vidéo, c'est ici (durée : 4h47) : 
- L'AREC a réalisé une étude « **L'hydrogène en Île-de-France : compréhension de la filière et identification des territoires à fort potentiel** ». A lire ici (150 pages) : 